

Distr.  
GENERALE

TD/B/SCP/3/Corr.1  
13 mai 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Comité spécial des préférences  
Vingtième session  
Genève, 10 mai 1993  
Point 3 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE, DU MAINTIEN, DE L'AMELIORATION  
ET DE L'UTILISATION DU SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCES

Seizième rapport général sur l'application  
du système généralisé de préférences

Etabli par le secrétariat de la CNUCED

Rectificatif

Paragraphe 3

Modifier la troisième phrase comme suit : le Canada a inclus dans sa liste de pays bénéficiaires les pays baltes ainsi que tous les membres de la Communauté d'Etats indépendants.

Paragraphe 7

Entre l'Autriche et la Communauté économique européenne, insérer le  
Canada.

Paragraphe 12

Ajouter après la cinquième phrase : A ce jour, le Canada n'a pas reçu de notification de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Moldova, du Tadjikistan, du Turkménistan ou

de l'Ouzbékistan en ce qui concerne la désignation des autorités habilitées à viser les certificats d'origine. Jusqu'à réception de cette notification, les marchandises originaires de ces pays ne pourront pas bénéficier des avantages du SGP lorsqu'elles seront importées au Canada.

Ajouter au début du paragraphe 20 : Le Canada n'a pas appliqué de nouvelles mesures de sauvegarde ni prorogé des mesures de sauvegarde existantes en 1992.

Ajouter à la fin du paragraphe 27 : Au 9 mars 1993, le Canada a ajouté à sa liste de PMA les pays suivants : Cambodge, Iles Salomon, Libéria, Madagascar, Mozambique, Zaïre et Zambie.

Paragraphe 12 et Annexe I

Remplacer Macédoine par ex-République yougoslave de Macédoine.

Annexe I : Dans la colonne relative au Canada, supprimer pour l'Albanie, la Jamahiriya arabe libyenne, la République populaire démocratique de Corée, la Mongolie et l'Oman. Dans la colonne relative à la Pologne, ajouter X pour le Guyana et la Chine et supprimer X pour Aruba.

Annexe I.A.I. ii) : Dans la colonne relative à la Pologne, remplacer l'appel de note 1 par l'appel de note 8.

-----